

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 19 avril 2006

établissant des formulaires types pour la transmission des demandes et des décisions en vertu de la directive 2004/80/CE du Conseil relative à l'indemnisation des victimes de la criminalité

(2006/337/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 2004/80/CE du Conseil du 29 avril 2004 relative à l'indemnisation des victimes de la criminalité ⁽¹⁾ et notamment son article 14,

après consultation du comité consultatif institué par l'article 15, paragraphe 1, de la directive 2004/80/CE,

considérant ce qui suit:

(1) La directive 2004/80/CE fait obligation aux États membres de mettre en place, au plus tard le 1^{er} janvier 2006, un système de coopération visant à faciliter l'accès à l'indemnisation dans les cas où une infraction a été commise dans un autre État membre que celui où la victime réside.

(2) Il y a lieu d'établir les formulaires types à utiliser pour la transmission des demandes d'indemnisation et des décisions relatives aux demandes d'indemnisation dans ces situations transfrontalières,

DÉCIDE:

Article unique

1. Le formulaire type pour la transmission des demandes d'indemnisation, prévue par l'article 6, paragraphe 2, de la directive 2004/80/CE, est défini à l'annexe I.

2. Le formulaire type pour la transmission des décisions relatives aux demandes d'indemnisation, prévue par l'article 10 de la directive 2004/80/CE, est défini à l'annexe II.

Fait à Bruxelles, le 19 avril 2006.

Par la Commission

Franco FRATTINI

Vice-président

⁽¹⁾ JO L 261 du 6.8.2004, p. 15.

ANNEXE I

FORMULAIRE POUR LA TRANSMISSION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION DANS LES SITUATIONS
TRANSFRONTALIÈRES

(Article 6, paragraphe 2, de la directive 2004/80/CE)

1. **Numéro de dossier:**2. **Langue de la demande et de toute autre pièce justificative** (article 6, paragraphe 3, de la directive 2004/80/CE):3. **Demande transmise par:***Informations concernant l'autorité chargée de l'assistance (autorité émettrice):*

Nom de l'autorité:

État membre:

Personne à contacter ou service compétent pour le traitement du dossier:

Adresse:

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

Adresse électronique:

4. **À:***Informations concernant l'autorité de décision (autorité réceptrice):*

Nom de l'autorité:

État membre:

Adresse:

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

Adresse électronique:

5. **Informations concernant le demandeur:**

Nom de famille:

Prénom:

Sexe:

Date de naissance:

Nationalité:

Adresse et code postal:

Lieu où vit habituellement le demandeur (si autre que le lieu de résidence):

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

Adresse électronique:

Coordonnées bancaires (pour les virements, fournir le code BIC au lieu du code bancaire et le code IBAN au lieu du numéro de compte):

BIC	IBAN:	Nom de la banque:	Contact à l'étranger:	
-----	-------	-------------------	-----------------------	--

Le cas échéant, représenté par:

6. Informations concernant la victime si celle-ci n'est pas le demandeur:

Nom de famille:

Prénom:

Sexe:

Date de naissance:

Nationalité:

Adresse et code postal:

Lieu où vit habituellement le demandeur (si autre que le lieu de résidence):

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

Adresse électronique:

Fait à:

Date:

Par:

(signature et/ou cachet)

7. Liste des pièces justificatives en annexe

ACCUSÉ DE RÉCEPTION**(Article 7 de la directive 2004/80/CE) (*)***À transmettre à l'autorité chargée de l'assistance et au demandeur***Autorité de décision:**

Nom de l'autorité:

État membre:

Numéro de dossier:

Personne à contacter ou service compétent pour le traitement du dossier:

Adresse:

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

Adresse électronique:

Si possible, indiquer le délai approximatif dans lequel une décision relative à la demande sera rendue [article 7, point c), de la directive 2004/80/CE]:**Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:**

Nom de l'autorité:

État membre:

Numéro de dossier:

Date de réception:

Fait à:

Date:

Par:

Signature et/ou cachet:

(*) L'autorité de décision peut utiliser un formulaire similaire ou tout autre moyen d'accuser réception de la demande pour autant qu'il soit conforme aux obligations prévues à l'article 7 de la directive.

ANNEXE II

FORMULAIRE POUR LA COMMUNICATION D'UNE DÉCISION RELATIVE À UNE DEMANDE D'INDEMNISATION DANS LES SITUATIONS TRANSFRONTALIÈRES

(Article 10 de la directive 2004/80/CE)

1. **Numéro de dossier:**
2. **Date de la décision:**
3. **Langue de la décision:**
4. **Décision transmise par:**

Informations concernant l'autorité de décision (autorité émettrice):

Nom de l'autorité:

État membre:

Personne à contacter ou service compétent pour le traitement du dossier:

Adresse:

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

Adresse électronique:

5. **À:**

Informations concernant l'autorité chargée de l'assistance (autorité réceptrice):

Nom de l'autorité:

État membre:

Personne à contacter ou service compétent pour le traitement du dossier:

Adresse:

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

Adresse électronique:

6. **Et à:**

Informations concernant le demandeur

Nom du demandeur:

Adresse:

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

Adresse électronique:

Représentant légal (le cas échéant):

